

UN LIBRARY

SEP 25 1979



NATIONS UNIES UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
LIMITEE

A/C.2/34/L.1  
20 septembre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

170

---

Trente-quatrième session  
DEUXIEME COMMISSION

ORGANISATION DES TRAVAUX

Note du Président

1. Les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale qui ont été renvoyés à la Deuxième Commission pour examen sont les suivants (A/C.2/34/1) :

1. Rapport du Conseil économique et social [chapitres II à IV, VI à XVI, XXVI à XXVIII, XXX à XXXV et XXXIX/ (point 12).
2. Développement et coopération économique internationale (point 55) :
  - b) Rapport du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement;
  - c) Réseau d'échanges de renseignements techniques et banque d'informations industrielles et techniques : rapport du Secrétaire général;
  - d) Aide multilatérale au développement aux fins de l'exploration des ressources naturelles : rapport du Secrétaire général;
  - e) Coopération économique entre pays en développement : rapport du Secrétaire général;
  - f) Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1980 : rapport du Secrétaire général;
  - g) Participation effective des femmes au développement : rapport du Secrétaire général;
  - h) Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies : rapport du Secrétaire général.

79-23219

40 p.

/...

3. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (point 56) :
  - a) Rapport de la Conférence sur sa cinquième session;
  - b) Rapport du Conseil du commerce et du développement;
  - c) Programme d'action en faveur des pays insulaires en développement : rapport du Secrétaire général;
  - d) Transfert inverse de technologie :
    - i) Rapport du Secrétaire général;
    - ii) Rapport du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;
  - e) Assistance à Antigua, à Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent : rapport du Secrétaire général;
  - f) Négociations commerciales multilatérales : rapport du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
4. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (point 57) :
  - a) Rapport du Conseil du développement industriel;
  - b) Conférence des Nations Unies sur la constitution de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en institution spécialisée : rapport du Secrétaire général;
  - c) Préparatifs de la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel : rapport du Directeur exécutif;
  - d) Redéploiement des industries vers les pays en développement : rapport du Directeur exécutif.
5. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche : rapport du Directeur général (point 58).
6. Activités opérationnelles pour le développement (point 59) :
  - a) Programme des Nations Unies pour le développement;
  - b) Fonds d'équipement des Nations Unies;
  - c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général;

/...

- d) Programme des Volontaires des Nations Unies;
  - e) Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population;
  - f) Fonds des Nations Unies pour l'enfance : rapport du Secrétaire général;
  - g) Programme alimentaire mondial;
  - h) Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral.
7. Programme des Nations Unies pour l'environnement (point 60) :
- a) Rapport du Conseil d'administration;
  - b) Coopération dans le domaine de l'environnement en matière de ressources naturelles partagées par deux ou plusieurs Etats : rapport du Secrétaire général;
  - c) Mesures à prendre en faveur de la région soudano-sahélienne :
    - i) Rapport du Conseil d'administration;
    - ii) Rapport du Secrétaire général;
  - d) Mesures et moyens additionnels de financement en vue de l'application du Plan d'action pour lutter contre la désertification : rapport du Secrétaire général.
8. Problèmes alimentaires : rapport du Conseil mondial de l'alimentation (point 61).
9. Fonds spécial des Nations Unies (point 62).
10. Université des Nations Unies (point 63) :
- a) Rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies;
  - b) Appels de fonds pour l'Université des Nations Unies : rapport du Secrétaire général;
  - c) Question de la création d'une Université pour la paix : rapport du Secrétaire général.
11. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (point 64) :
- a) Activités du Bureau du Coordonnateur : rapport du Secrétaire général;
  - b) Assistance aux régions de l'Ethiopie victimes de la sécheresse : rapport du Secrétaire général.

12. Etablissements humains (point 65) :
  - a) Rapport de la Commission des établissements humains;
  - b) Rapport du Secrétaire général.
13. Examen des tendances à long terme du développement économique (point 66).
14. Conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement : rapport du Secrétaire général (point 67)
15. Coopération technique entre pays en développement (point 68) :
  - a) Rapport du Secrétaire général;
  - b) Rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement.
16. Accélération du transfert de ressources réelles aux pays en développement (point 69) :
  - a) Transfert accru des ressources : rapport du Secrétaire général;
  - b) Financement du développement : rapport du Secrétaire général.
17. Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (point 70).
18. Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables (point 71).
19. Assistance à la reconstruction du Nicaragua (point 124).
20. Mesures d'assistance à la République dominicaine et à la Dominique à la suite des dégâts catastrophiques causés dans ces pays par le cyclone "David" et le cyclone "Frédéric" (point 125).

2. Les renseignements de base détaillés concernant ces points figurent dans l'ordre du jour annoté de l'Assemblée (A/34/100 et Add.1). En outre, l'annexe II de la présente note contient, pour chaque point de l'ordre du jour, une liste des documents dont l'Assemblée sera saisie comme suite à des demandes de l'Assemblée elle-même ou conformément à des décisions du Conseil économique et social. (Les documents identifiés par un astérisque \* n'étaient pas encore parus au 21 septembre 1979. Le Secrétariat publiera un rapport faisant connaître ses prévisions concernant ces documents à l'intention de la Commission.) L'annexe II indique également, pour chaque point de l'ordre du jour, la suite à donner aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, les questions figurant dans le rapport du Conseil économique et social 1/ qui appellent une décision de l'Assemblée - lesquelles sont regroupées au chapitre premier de ce rapport - et d'autres références à des questions considérées comme entrant dans le cadre des travaux de la Commission.

---

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 3 (A/34/3).

3. Ces dernières années, l'organisation des travaux de la Commission a de plus en plus été un sujet de préoccupation, le principal problème étant que la Commission doit traiter un nombre de plus en plus important de questions dans une période de temps limitée. Elle a cherché à y parvenir en utilisant des méthodes de travail adoptées il y a de nombreuses années, quand son ordre du jour ne comprenait pas plus de six ou sept points. De surcroît, le nombre des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies a triplé depuis l'adoption de ces méthodes; il est de ce fait encore plus difficile d'organiser les travaux de la Commission de manière à assurer la participation effective de tous les Etats Membres au processus de prise de décisions.

4. Au début de la session, l'Assemblée générale a adopté un certain nombre de décisions visant à simplifier et à rationaliser ses travaux. Les décisions ci-après concernent tout particulièrement les travaux des grandes commissions :

a) Le début des séances plénières et des séances des commissions devrait être fixé à 10 h 30 et à 15 heures; afin d'accélérer les travaux de l'Assemblée, toutes les séances devraient commencer à l'heure;

b) Les explications de vote ne devraient pas durer plus de 10 minutes; lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séances plénières, les délégations ne devraient, dans toute la mesure du possible, expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission.

c) Les jours où il y a deux séances et où ces séances sont consacrées à l'examen du même point de l'ordre du jour, les délégations devraient exercer leur droit de réponse en fin de journée; le nombre des déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse par une délégation à une séance donnée devrait être limité à deux par point de l'ordre du jour; la durée de la première déclaration faite par une délégation dans l'exercice du droit de réponse sur tout point de l'ordre du jour à une séance devrait être limitée à 10 minutes et celle de la seconde à 5 minutes.

d) Les grandes commissions qui ont besoin du plus grand nombre de séances devraient être encouragées à tenir davantage de séances au début de la session, de manière à permettre une meilleure répartition des séances sur toute la session;

e) Une date limite obligatoire - le 1er décembre au plus tard - devrait être fixée pour la présentation à la Cinquième Commission de tous les projets de résolution ayant des incidences financières;

f) Des délais fermes devraient être fixés pour la présentation des rapports des organes subsidiaires qui doivent être examinés par la Cinquième Commission;

g) Un minimum de 48 heures devrait être prévu entre la présentation d'une proposition impliquant des dépenses et le vote sur cette proposition, afin de permettre au Secrétaire général d'établir et de présenter l'état des incidences administratives et financières s'y rapportant.

5. Le Président suggère d'envisager le programme à l'annexe I qui tente de concilier la nécessité de regrouper un plus grand nombre de points, en particulier en vue du débat général, et le souhait de la Commission que certaines questions fassent l'objet de débats séparés. Il est suggéré d'inviter les chefs de secrétariat de tous les organes, organisations et programmes à présenter leur rapport à la Commission au cours du débat général - même si celui-ci ne doit pas porter sur les points de l'ordre du jour au titre desquels ils prennent la parole - afin d'aider les délégations à préparer leurs déclarations au cours de la session et ainsi, de mieux permettre à la Commission de respecter le calendrier convenu.

6. En présentant ce programme - que la Commission souhaitera peut-être examiner en séance officielle au début de la session - le Président escompte, en raison des difficultés rencontrées dans le passé du fait de la tendance de la Commission à adopter un grand nombre de décisions vers la fin de la session, qu'un effort particulier sera fait cette année pour adopter le plus grand nombre de décisions possible tout au long de la session, afin qu'elles puissent être examinées dès que possible par le CCQAB et la Cinquième Commission.

7. En conséquence, il est proposé qu'après la conclusion du débat général, une séance au moins soit consacrée chaque semaine à l'examen des propositions. A cette fin, la Commission voudra peut-être, à la fin du débat général, fixer des dates limites pour le dépôt des propositions concernant les points de l'ordre du jour sur lesquels il aura porté et, de même, en fixer pour tous les autres points, au début de leur examen. Une fois le programme adopté, il est suggéré également que, comme les années précédentes, des dispositions soient prises pour que les Vice-Présidents de la Commission coordonnent les consultations officielles. La Commission devrait achever ses travaux le 7 décembre.

8. Pour ce qui est de la documentation, l'attention de la Commission est appelée sur la recommandation concernant la réduction du volume de la documentation, formulée par le Comité spécial pour la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale (par. 106 a) de l'annexe V du règlement intérieur). Par souci d'efficacité et d'économie, l'Assemblée générale a invité à plusieurs reprises les délégations à faire preuve de modération lorsqu'elles demandent des rapports, des études et des comptes rendus de séance. Compte tenu des problèmes qui se posent au Conseil économique et social à cet égard (voir résolutions 1979/1, 1979/41 et 1979/69 du Conseil), il est également suggéré à la Commission de réduire au minimum le nombre de documents dont elle demande la présentation au Conseil, ou à l'Assemblée par l'intermédiaire du Conseil. (A cet égard, il convient de noter que, pour se conformer à la règle des six semaines, un document destiné à la première session ordinaire de 1980 du Conseil devra être prêt le 29 janvier 1980 et un document destiné à la seconde session ordinaire, le 23 avril 1980.)

9. En outre, dans sa résolution 2358 (XXIV) du 11 décembre 1969, l'Assemblée générale a fait savoir que les déclarations faites par les membres des délégations ou par d'autres orateurs dans les organes ayant droit à des comptes rendus analytiques ne devaient pas être reproduites intégralement dans les comptes rendus analytiques ou sous forme de document séparé, à moins que l'organe intéressé n'en décide autrement après avoir été informé des incidences financières. L'Assemblée a également décidé que "les rapports des grandes commissions devaient être aussi concis que possible et que, sauf dans des cas exceptionnels, il ne devaient pas contenir de résumé des débats" (A/520/Rev.12, annexe V, par. 43).

/...

Annexe I

CALENDRIER PROPOSE POUR L'EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

<u>Semaine du :</u>	<u>Remarques</u>	<u>Programme :</u>
24 au 28 septembre 1er au 5 octobre 8 au 12 octobre		<p><u>Débat général</u> portant sur les points suivants :</p> <p>12. (Conseil économique et social)                      55. [Développement et coopération économique internationale, sauf sous-point a)]                      58. (UNITAR)                      62. (Fonds spécial)                      63. (Université)                      64. (Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe)                      66. (Tendances à long terme du développement économique)                      67. (Conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement)                      69. (Transfert de ressources réelles)                      126. (Nicaragua)                      127. (République dominicaine et Dominique)</p>
	26 septembre 18 heures	Closure de la liste des orateurs pour le débat général
	12 octobre	Examen de dates-limites pour la présentation de propositions sur tous les points énumérés ci-dessus
15 au 19 octobre	(Semaine réservée en principe à l'examen du point 55 a) en plénière	
22 au 26 octobre		61. (Problèmes alimentaires) 65. (Etablissements humains)
29 octobre au 2 novembre		57. (ONUDI) 60. (PFUE)
5 au 9 novembre	6-7 novembre Conférence pour les annonces de contributions	59. (Activités opérationnelles) 68. (CTPD)
12 au 16 novembre		56. (CHUCED)*
19 au 23 novembre	20 novembre Conférence pour les annonces de contributions	70. (Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement) 71. (Conférence sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables)
26 au 30 novembre et 3 au 7 décembre		<p>Examen des propositions encore en suspens</p> <p>(1er décembre : Date limite pour la présentation à la Cinquième Commission de tous les projets de résolution ayant des incidences financières)</p>

g/ L'Assemblée générale a décidé que la Deuxième Commission devrait examiner la question de la périodicité des sessions à venir du Conseil du commerce et du développement et faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale en priorité. Une recommandation à ce sujet figure au paragraphe 5 de la résolution 114 (V) de la CHUCED. La Commission voudra peut-être examiner cette question à un moment propice durant le débat général.

/...

Annexe II

DOCUMENTATION DONT LA COMMISSION EST SAISIE, AVEC ANNOTATIONS SYNOPTIQUES

Point 12. Rapport du Conseil économique et social

Documentation

A/34/3 et additifs 1/      Chapitres pertinents du rapport du Conseil économique et social sur les travaux de sa session d'organisation de 1979, sur ses première et seconde sessions ordinaires de 1979 et sur la reprise de sa seconde session ordinaire de 1979

---

1/ Conformément au paragraphe 5 de la résolution 1979/41 du Conseil économique et social en date du 10 mai 1979, le rapport annuel du Conseil à l'Assemblée générale a été publié en fascicules distincts. Chaque fascicule contient un chapitre du rapport consistant en une présentation résumée des travaux pertinents du Conseil par ordre chronologique, et les textes des résolutions et décisions adoptées par le Conseil en la matière. Les chapitres du rapport, dont l'examen a été attribué à la Deuxième Commission, et les fascicules dans lesquels ils figurent sont les suivants :

- Chapitre II. Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (Add.2)
- III. Coopération régionale (Add.3)
- IV. Décennie des transports et des communications en Afrique (Add.4)
- VII. Sociétés transnationales (Add.7)
- XV. Ressources naturelles (Add.15)
- XXVI. Coopération et coordination dans le cadre du système des Nations Unies (Add.26)
- XXVIII. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (Add.28)
- XXX. Réalisation du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne (Add.30)
- XXXI. Assistance au Botswana, au Lesotho, au Mozambique et à la Zambie (Add.31)
- XXXII. Assistance dans les cas d'urgence (Add.32).

/...

Point 12 (suite)

A/34/96

Lettre datée du 16 février 1979, adressée au Secrétaire général par les représentants permanents des Etats-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/34/115

Lettre datée du 28 février 1979, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/34/205

Lettre datée du 19 avril 1979, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la République démocratique allemande auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/34/389

Lettre datée du 27 juillet 1979, adressée au Secrétaire général par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte des résolutions et du communiqué final de la dixième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, tenue à Fez du 8 au 12 mai 1979

A/34/361

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux Comores (résolution 33/123 de l'Assemblée générale)

A/34/362 et Corr.1  
(Français seulement)

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance à Djibouti (résolution 33/132 de l'Assemblée générale)

A/34/370

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance à la Guinée-Bissau (résolution 33/124 de l'Assemblée générale)

A/34/371

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance à Sao-Tomé-et-Principe (résolution 33/125 de l'Assemblée générale)

A/34/372 et Corr.1

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au Cap-Vert (résolution 33/127 de l'Assemblée générale)

A/34/373

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux Seychelles (résolution 33/129 de l'Assemblée générale)

A/34/377

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au Mozambique (résolution 33/126 de l'Assemblée générale)

A/34/393

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au Lesotho (résolution 33/128 de l'Assemblée générale)

/...

- Point 12 (suite)
- A/34/419 Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au Botswana (résolution 33/130 de l'Assemblée générale)
- A/34/407 Rapport du Secrétaire général sur l'assistance à la Zambie (résolution 33/131 de l'Assemblée générale)
- \*A/34/504 Rapport du Secrétaire général sur l'aide à la reconstruction et au développement du Liban (résolution 33/146 de l'Assemblée générale)
- A/34/432 Rapport du Secrétaire général sur la réalisation du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne (résolution 33/133 de l'Assemblée générale)
- A/34/485 Rapport sur la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural convoquée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (décision 1979/50 du Conseil)
- E/1979/61 et Add.1 et 2 Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien (résolution 33/147 de l'Assemblée générale)
- E/1979/50 et Corr.1 et E/1979/50/Add.1 Supplément No 15 Rapport annuel de la Commission économique pour l'Afrique (5 mai 1978-28 mars 1979) (Deuxième partie, sect. D) (décision 1979/72 du Conseil)
- E/CN.14/726 Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Décennie des transports et des communications en Afrique (résolution 32/160 de l'Assemblée générale)
- E/1979/74 Rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats (résolution 1978/64 du Conseil)
- E/1979/91 Suite à donner au Plan d'action de Har del Plata - Rapport du Secrétaire général sur les résultats de la session extraordinaire du Comité des ressources naturelles (résolution 32/158 de l'Assemblée générale et décision 1978/58 du Conseil)
- E/1979/99 Note du Secrétaire général des Nations Unies sur la promotion du tourisme (résolution 33/122 de l'Assemblée générale)
- E/1979/66 Rapport du Secrétaire général sur le rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement (résolutions 32/179 et 33/144 de l'Assemblée générale)

/...

- A/34/3/Add.7      Texte de la décision 1979/73 du Conseil économique et social transmettant un projet de résolution intitulé "Sociétés transnationales : code de conduite des sociétés transnationales et accord international sur les paiements illicites" et un projet de résolution intitulé "Accord international sur les paiements illicites"
- A/34/3/Add.4      Texte d'un projet de résolution intitulé "Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique, 1978-1988" dont le Conseil économique et social a recommandé l'adoption à l'Assemblée générale (résolution 1979/61 du Conseil)

Résolutions et décisions du Conseil économique et social portées à l'attention de l'Assemblée générale et en rapport avec les travaux de la Commission

- Questions relatives à l'examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (décision 1971/51)
- Assistance au Botswana, au Lesotho, au Mozambique et à la Zambie (décision 1979/46)
- Assistance dans les cas d'urgence (décision 1979/47)
- Suite à donner au Plan d'action de Mar del Plata (résolution 1979/70)
- Rapport de l'Organisation mondiale du tourisme (décision 1979/61)
- Rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement (résolution 1979/48)
- Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique, 1978-1988 (résolution 1979/61)
- Rapport de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (décision 1979/50)
- Assistance au peuple palestinien (décision 1979/53)
- Rapport annuel de la Commission économique pour l'Afrique (décision 1979/72)
- Travaux futurs du Groupe de travail intergouvernemental du code de conduite, code de conduite des sociétés transnationales et accord international sur les paiements illicites (décision 1979/73)
- Réalisation du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne (résolution 1979/51)

/...

Suite à donner

a) Examen des chapitres pertinents du rapport du Conseil économique et social et, en particulier, des projets de résolutions suivants qui appellent une décision de la part de l'Assemblée générale :

- i) Examen du projet de résolution intitulé "Sociétés transnationales : code de conduite des sociétés transnationales et accord international sur les paiements illicites" et du projet de résolution intitulé "Accord international sur les paiements illicites" transmis par le Conseil économique et social dans sa décision 1979/73. Pour le texte, voir le rapport du Conseil économique et social A/34/3/Add.7, chap. VII;
- ii) Examen du projet de résolution intitulé "Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique, 1978-1988" que dans sa résolution 1979/61 le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter (pour le texte, voir rapport du Conseil économique et social, A/34/3/Add.4, chap. IV);

b) Examen des rapports énumérés plus haut qui ont été demandés par l'Assemblée générale ou transmis par le Conseil économique et social.

c) Examen du rapport du Secrétaire général sur le rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement (E/1979/66) afin de déterminer quels aspects du rôle du secteur public doivent être étudiés de façon plus approfondie, ainsi que l'a recommandé le Conseil économique et social dans sa résolution 1979/48 (voir le rapport du Conseil économique et social A/34/3/3/Add.2, chap. II).

Point 55. Développement et coopération économique internationale :

- a) Rapport du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale
- b) Rapport du Comité préparatoire de la nouvelle stratégie internationale du développement
- c) Réseau d'échanges de renseignements techniques et banque d'informations industrielles et techniques : rapport du Secrétaire général
- d) Aide multilatérale au développement aux fins de l'exploration des ressources naturelles : rapport du Secrétaire général
- e) Coopération économique entre pays en développement : rapport du Secrétaire général
- f) Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1980 : rapport du Secrétaire général
- g) Participation effective des femmes au développement : rapport du Secrétaire général
- h) Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies : rapport du Secrétaire général

Documentation

- A/34/3/Add.2 et 35      Rapport du Conseil économique et social  
(Chap. II. Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle)  
(Chap. XXXV. Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies)
- A/34/330      Lettre datée du 20 juin 1979, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies
- A/34/397      Lettre datée du 2 août 1979, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies
- A/34/389      Lettre datée du 27 juillet 1979, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte des résolutions et du Communiqué final de la dixième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères

Point 55 (suite)

- \*A/34/467 Lettre datée du 12 septembre 1979 adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies et transmettant le rapport sur le colloque "Vers une nouvelle stratégie internationale du développement" tenu à Scheveningen (Pays-Bas) du 25 au 28 juillet 1979
- A/34/44 et Add.1  
Suppl. No 34 Rapport du Comité préparatoire de la nouvelle stratégie du développement sur ses première, deuxième et troisième sessions (résolution 33/193 de l'Assemblée générale) (première, deuxième, troisième et quatrième parties<sup>M</sup>)
- \*A/34/ Rapport du Secrétaire général sur le réseau d'échanges de renseignements techniques et la banque d'informations industrielles et techniques (résolution 32/178 de l'Assemblée générale)
- \*A/34/ Rapport du Secrétaire général sur l'aide multilatérale au développement aux fins de l'exploration des ressources naturelles (résolution 33/194 de l'Assemblée générale)
- \*A/34/ Rapport du Secrétaire général sur la coopération économique entre pays en développement (résolution 33/195 de l'Assemblée générale)
- A/34/418 et Corr.1 Note du Secrétaire général sur la série de négociations commerciales multilatérales de Tokyo
- A/34/ Rapport du Secrétaire général sur les préparatifs en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution 33/198 de l'Assemblée générale)
- \*A/34/484 Rapports des organes directeurs des organismes et organisations du système des Nations Unies sur les progrès réalisés sur la voie de l'instauration du nouvel ordre économique international - Rapport présenté par l'Organisation internationale du Travail (résolution 33/198 de l'Assemblée générale, par. 3)
- \*A/34/ Deuxième rapport intérimaire du Secrétaire général sur la restructuration du secteur économique et social du système des Nations Unies (résolution 33/202 de l'Assemblée générale et décision 1979/57 du Conseil)
- \*A/34/ Rapport du Secrétaire général sur la participation effective des femmes au développement (résolution 33/200 de l'Assemblée générale)
- E/AC.54/22 et Corr.1 et Add.1 Rapport établi par le Secrétariat sur l'examen des progrès réalisés dans l'application de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et eu égard aux résolutions 3202 (S-VI), 3281 (XXIX) et 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale (résolution 1768 (LIV) du Conseil)

Décisions du Conseil économique et social portées à l'attention de l'Assemblée générale et en rapport avec les travaux de la Commission

Questions relatives à l'examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (décision 1979/51)

Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies (décision 1979/57)

Suite à donner

- a) Examen des chapitres pertinents du rapport du Conseil économique et social
- b) Examen des rapports énumérés plus haut qui ont été demandés par l'Assemblée générale ou transmis par le Conseil économique et social.

Point 56. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement :

- a) Rapport de la Conférence sur sa cinquième session
- b) Rapport du Conseil du commerce et du développement
- c) Programme d'action en faveur des pays insulaires en développement : rapport du Secrétaire général
- d) Transfert inverse de technologie :
  - i) Rapport du Secrétaire général
  - ii) Rapport du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
- e) Assistance à Antigua, à Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent : rapport du Secrétaire général
- f) Négociations commerciales multilatérales : rapport du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Documentation

- TD/268 et Add.1      Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa cinquième session, première et deuxième parties (résolution 33/154 de l'Assemblée générale)
- \* A/34/15  
Supplément No 15  
Volume I      Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa dixième session extraordinaire (par. 22 de la section II de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale)
- A/34/15  
Supplément No 15  
Volume II      Rapport du Conseil du commerce et du développement sur la première partie de sa dix-neuvième session (par. 22 de la section II de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale)
- A/34/389      Lettre datée du 27 juillet 1979, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte des résolutions et du communiqué final de la dixième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, tenue à Fès du 8 au 12 mai 1979
- \* A/34/      Rapport du Secrétaire général sur le programme d'action en faveur des pays insulaires en développement (résolution 32/185 de l'Assemblée générale)

/...

/C.2/34/L.1  
français  
tome II  
page 10

- A/34/ Rapport du Secrétaire général sur le problème de l'exode des compétences (par. 3 de la résolution 33/151 de l'Assemblée générale)
- A/34/425 Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur le transfert inverse de technologie (par. 6 de la résolution 33/151 de l'Assemblée générale)
- A/34/ Rapport du Secrétaire général sur l'assistance à Antigua, à Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent (résolution 33/152 de l'Assemblée générale)
- A/34/443 Rapport du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur les négociations commerciales multilatérales (résolution 33/199 de l'Assemblée générale)
- /1979/96 Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe préparatoire intergouvernemental pour l'élaboration d'une convention sur le transport multimodal international sur sa sixième session (résolution 1734 (LIV) du Conseil économique et social)
- D/ME/CONF.1  
t Add.1 Projet de convention sur le transport multimodal international
- D/B/AC.15/56  
t Add.1 Rapport du Groupe préparatoire intergouvernemental pour l'élaboration d'une convention sur le transport multimodal international sur sa sixième session
- /34/3/Add.2 Rapport du Conseil économique et social (Chapitre II - Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle)

Décisions du Conseil économique et social portées à l'attention de l'Assemblée générale et en rapport avec les travaux de la Commission

rapports à transmettre à l'Assemblée générale pour examen (décision 1979/87)

Rapport du Groupe préparatoire intergouvernemental pour l'élaboration d'une convention sur le transport multimodal international (décision 1979/83)

Suite à donner

a) Examen du rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa cinquième session (résolution 33/154 de l'Assemblée générale).

/...

b) L'attention des Membres est aussi attirée, en particulier, sur les résolutions ci-après adoptées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et auxquelles l'Assemblée générale doit donner suite :

- i) Résolution 112 (V) intitulée "Renforcement des capacités technologiques des pays en développement, y compris accélération de leur transformation technologique" (par. 35 de la section C)
- ii) Résolution 114 (V) intitulée "Problèmes institutionnels" (section I et par. 5 de la section III)
- iii) Résolution 115 (V) intitulée "Emploi de l'arabe" (par. 1)
- iv) Résolution 122 (V) intitulée "Nouveau programme global d'action en faveur des pays les moins avancés" (Alinéa e) du par. 11 de la section III).

c) Examen du rapport du Conseil du commerce et du développement. (Conformément au paragraphe 22 de la section II de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, le Conseil "rend compte chaque année de ses activités à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social". Par sa décision 1979/87, le Conseil a transmis à l'Assemblée générale, à sa trente-quatrième session, le rapport du Conseil du commerce et du développement.)

d) Examen des rapports demandés par l'Assemblée générale ou transmis par le Conseil économique et social et énumérés ci-dessus.

Point 57. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel :

- a) Rapport du Conseil du développement industriel
- b) Conférence des Nations Unies sur la constitution de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en institution spécialisée : rapport du Secrétaire général
- c) Préparatifs de la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel : rapport du Directeur exécutif
- d) Redéploiement des industries vers les pays en développement : rapport du Directeur exécutif

Documentation

- A/34/389 Lettre datée du 27 juillet 1979, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte des résolutions et du communiqué final de la dixième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, tenue à Fès du 8 au 12 mai 1979
- A/34/3/Add.12 Rapport du Conseil économique et social (Chapitre XII - Coopération en matière de développement industriel)
- A/34/16  
Supplément No 16 Rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa troisième session (alinéa h) du par. 7 de la section II de la résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale)
- A/34/237 Rapport du Secrétaire général sur la Conférence des Nations Unies sur la constitution de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en institution spécialisée (résolution 33/161 de l'Assemblée générale)
- A/34/288 Rapport du Directeur exécutif de l'ONUDI sur le redéploiement des industries vers les pays en développement (résolution 33/78 de l'Assemblée générale)
- E/1979/82 Rapport du Directeur exécutif de l'ONUDI sur les préparatifs de la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (résolution 33/77 de l'Assemblée générale)

Résolution du Conseil économique et social portée à l'attention de l'Assemblée générale et en rapport avec les travaux de la Commission (A/34/3, chapitre XII)

Coopération en matière de développement industriel (résolution 1979/54)

/...

Suite à donner

- a) Examen du rapport du Conseil du développement industriel et de la section pertinente du rapport du Conseil économique et social. (Conformément au paragraphe 7 h) de la section II de la résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale, le Conseil doit "faire rapport chaque année à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social; celui-ci peut faire tenir à l'Organisation et à l'Assemblée générale, au sujet du rapport, toutes observations qu'il jugerait nécessaires".)
- b) Examen du rapport du Secrétaire général sur la Conférence des Nations Unies sur la constitution de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en institution spécialisée et du projet de résolution relatif aux dispositions transitoires (A/34/237, annexe I, p. 1 à 3).
- c) Examen des autres rapports demandés par l'Assemblée générale et énumérés ci-dessus.
- d) Révision de la liste des Etats éligibles au Conseil du développement industriel compte tenu de l'admission récente de nouveaux Etats à l'Organisation des Nations Unies ou aux institutions spécialisées (résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale).

Point 58. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Documentation

A/34/14

Supplément no 14

Rapport du Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (par. 3 de la résolution 2044 (XX) de l'Assemblée générale).

A/34/389

Lettre datée du 27 juillet 1979, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte des résolutions et du communiqué final de la dixième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, tenue à Fès du 8 au 12 mai 1979.

Suite à donner

Examen du rapport du Directeur général. (Conformément au paragraphe 3 de la résolution 2044 (XX) de l'Assemblée générale, le Directeur général doit "faire rapport une fois par an à l'Assemblée générale et, le cas échéant, au Conseil économique et social, sur les activités de l'Institut".)

Point 59. Activités opérationnelles pour le développement :

- a) Programme des Nations Unies pour le développement
- b) Fonds d'équipement des Nations Unies
- c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général
- d) Programme des Volontaires des Nations Unies
- e) Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
- f) Fonds des Nations Unies pour l'enfance : rapport du Secrétaire général
- g) Programme alimentaire mondial
- h) Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral

Documentation

- A/34/389                      Lettre datée du 27 juillet 1979, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte des résolutions et du communiqué final de la dixième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, tenue à Fès du 8 au 12 mai 1979
- A/34/3/Add.9,  
26 et 27                      Rapport du Conseil économique et social  
(Chapitre IX - Problèmes alimentaires)  
(Chapitre XXVI - Coopération et coordination internationales dans le cadre du système des Nations Unies)  
(Chapitre XXVII - Activités opérationnelles)
- \* E/1979/40  
Supplément No 10            Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement sur sa vingt-sixième session
- DP/376                        Rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les Volontaires des Nations Unies
- E/1979/80                      Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les progrès réalisés dans l'étude du rôle du personnel national qualifié dans le développement économique et social des pays en développement (résolution 33/135 de l'Assemblée générale)

/...

A/C.2/34/L.1  
Français  
Annexe II  
Page 16

- /179/41                    Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- A/34/403                    Rapport du Secrétaire général sur les besoins des enfants réfugiés palestiniens en matière de santé (résolution 33/81 de l'Assemblée générale)
- 1/387                        Rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur le Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral (résolution 33/85 de l'Assemblée générale)
- A/34/430                    Note du Secrétaire général sur le Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral
- L/1979/34 et  
Add.1/rev.1                Rapport annuel du Comité administratif de coordination pour 1978/79
- A/34/38                    Rapport du Comité du programme et de la coordination sur sa quatrième partie) dix-neuvième session (Chapitre V, par. 14 et 15)

Résolutions et décisions du Conseil économique et social portées à l'attention de l'Assemblée générale et en rapport avec les travaux de la Commission

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (décision 1979/55)

Rapport du Comité du programme et de la coordination (décision 1979/66)

Rôle du personnel national qualifié dans le développement social et économique des pays en développement (résolution 1979/52)

Objectif des annonces de contributions au Programme alimentaire mondial pour 1981-1982 (résolution 1979/55)

Suite à donner

a) Examen des sections pertinentes du rapport du Conseil économique et social. (Conformément au paragraphe 4 de la résolution 2029 (XX) de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement "soumettra des rapports et des recommandations au Conseil économique et social". Au paragraphe 7 de sa résolution 57 (I), l'Assemblée générale a disposé que le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance établirait des rapports périodiques concernant son activité et les présenterait au Conseil économique et social. Au paragraphe 4 de sa résolution 302 (VIII), l'Assemblée générale a prié le Conseil économique et social de continuer à revoir périodiquement l'activité du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de faire à l'Assemblée générale des recommandations, le cas échéant.)

/...

b) Examen des rapports demandés par l'Assemblée générale ou transmis par le Conseil économique et social, dont il est fait mention ci-dessus.

c) Par sa décision 1979/66, le Conseil économique et social a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'examiner à sa trente-quatrième session la question des responsabilités du coordonnateur résident des activités opérationnelles pour le développement dans le système des Nations Unies, y compris le texte de la lettre type de nomination (E/1979/34, annexe) du coordonnateur résident et les arrangements concernant l'exercice de ses fonctions proposés par le Comité administratif de coordination, tels qu'ils figurent dans son rapport annuel pour 1978/79 (E/1979/34 et Add.1/Rev.1).

d) Examen du projet de résolution intitulé "Objectif des annonces de contributions au Programme alimentaire mondial pour 1981-1982" recommandé à l'Assemblée générale pour adoption, qui figure en annexe à la résolution 1979/55 du Conseil. (Le texte figure au chapitre XXVII du rapport du Conseil économique et social, A/34/3/Add.27.)

Point 60. Programme des Nations Unies pour l'environnement

- a) Rapport du Conseil d'administration
- b) Coopération dans le domaine de l'environnement en matière de ressources naturelles partagées par deux ou plusieurs États ; rapport du Secrétaire général
- c) Mesures à prendre en faveur de la région soudano-sahélienne :
  - i) Rapport du Conseil d'administration
  - ii) Rapport du Secrétaire général
- d) Mesures et moyens supplémentaires de financement en vue de l'application du Plan d'action pour lutter contre la désertification ; rapport du Secrétaire général

Documentation

- A/34/389 Lettre datée du 27 juillet 1979, adressée au Secrétaire général par le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte des résolutions et du communiqué final de la Dixième Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères, tenue à Fès du 8 au 12 mai 1979.
- A/34/3/Ann.13 Rapport du Conseil économique et social chapitre XIII
- <sup>2</sup>A/34/25 Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa septième session (résolution 2997 (XVII) de l'Assemblée générale)  
Supplément No 25
- <sup>2</sup>A/34/ Rapport du Secrétaire général sur la coopération dans le domaine de l'environnement en matière de ressources naturelles partagées par deux ou plusieurs États (résolution 33/87 de l'Assemblée générale)
- A/34/406 Rapport du Secrétaire général sur les mesures à prendre en faveur de la région soudano-sahélienne (résolution 33/88 de l'Assemblée générale, par. 5)
- <sup>2</sup>A/34/405 Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur la mise en œuvre du Plan d'action pour lutter contre la désertification (résolution 33/88 de l'Assemblée générale, par. 6)

/...

\*A/34/

Rapport du Secrétaire général sur les mesures et moyens additionnels de financement en vue de l'application du Plan d'action pour lutter contre la désertification (résolution 33/89 de l'Assemblée générale)

A/34/296

Note du Secrétaire général sur les conventions et protocoles internationaux dans le domaine de l'environnement (résolution 3436 (XXX) de l'Assemblée générale)

A/C.2/34/L.2

Note du Secrétaire général transmettant le texte d'un projet de résolution intitulé "Pollution marine", conformément à la décision 33/421 de l'Assemblée générale

Résolution du Conseil économique et social portée à l'attention de l'Assemblée générale et en rapport avec les travaux de la Commission

Coopération internationale dans le domaine de l'environnement (résolution 1979/56)

Suite à donner

a) Examen du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social (au paragraphe 3 de la section I de la résolution 2997 (XVII) de l'Assemblée générale, il est prévu que "le Conseil d'administration fera rapport chaque année à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social, lequel transmettra à l'Assemblée les observations que ce rapport appelle de sa part", notamment en ce qui concerne les questions de coordination et la relation entre les politiques et programmes relatifs à l'environnement dans le cadre des organismes des Nations Unies et les politiques et priorités générales dans le domaine économique et social).

b) Examen des rapports qui ont été demandés par l'Assemblée générale, et dont il est fait mention ci-dessus.

c) Examen du projet de résolution intitulé "Pollution marine" (A/C.2/34/L.2), transmis à l'Assemblée générale conformément à sa décision 33/421.

Point 61. Problèmes alimentaires : rapport du Conseil mondial de l'alimentation

Documentation

- \*A/34/19  
Supplément No 19  
Rapport du Conseil mondial de l'alimentation sur les travaux de sa cinquième session (résolution 3348 (XXIX) de l'Assemblée générale, par. 7)
- A/34/389  
Lettre datée du 27 juillet 1979, adressée au Secrétaire général par le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte des résolutions et du communiqué final de la Dixième Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères, tenue à Fès du 8 au 12 mai 1979

Décision du Conseil économique et social portée à l'attention de l'Assemblée générale et en rapport avec les travaux de la Commission

Transmission de rapports à l'Assemblée générale pour examen (décision 1979/87)

Suite à donner

a) Examen du rapport du Conseil mondial de l'alimentation et du chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social (conformément au paragraphe 7 de la résolution 3348 (XXIX) de l'Assemblée générale), le Conseil mondial de l'alimentation doit faire rapport "à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social". Par sa décision 1979/87, le Conseil a, entre autres, autorisé le Secrétaire général à transmettre le rapport du Conseil mondial de l'alimentation sur les travaux de sa cinquième session directement à l'Assemblée générale lors de sa trente-quatrième session.

Point 62. Fonds spécial des Nations Unies

Documentation

Suite à donner

Dans sa décision 33/431, l'Assemblée générale a décidé de suspendre temporairement les activités du Fonds spécial des Nations Unies, parce que celui-ci n'était plus en mesure de s'acquitter de sa tâche essentielle, qui est d'aider les pays les plus gravement touchés, du fait que les contributions étaient insuffisantes; décidé de prier le Secrétaire général d'examiner la possibilité de charger un service existant du système des Nations Unies de contrôler l'assistance à ces pays; et décidé d'exercer les fonctions du Conseil des gouverneurs du Fonds spécial en attendant d'examiner la question à sa trente-quatrième session.

/...

Point 63. Université des Nations Unies

- a) Rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies
- b) Appels de fonds pour l'Université des Nations Unies; rapport du Secrétaire général
- c) Question de la création d'une université pour la paix : rapport du Secrétaire général

Documentation

- A/34/31                      Rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies  
Supplément No 31            (art. IV, par. 4 h) de la Charte de l'Université des  
                                 Nations Unies) (résolution 31/118 de l'Assemblée générale)
- <sup>a</sup>A/34/                        Rapport du Secrétaire général sur la campagne de collecte  
                                 de fonds pour l'Université des Nations Unies  
                                 (résolution 33/108 de l'Assemblée générale)
- <sup>a</sup>A/34/496                    Rapport du Secrétaire général sur la question de la  
                                 création d'une université pour la paix (résolution 33/109  
                                 de l'Assemblée générale)

Décision du Conseil économique et social portée à l'attention de l'Assemblée générale et en rapport avec les travaux de la Commission

Transmission de rapports à l'Assemblée générale pour examen (décision 1979/87)

Suite à donner

- a) Examen du rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies et de la section pertinente du rapport du Conseil économique et social (conformément au paragraphe 4 h) de l'article IV de la Charte de l'Université des Nations Unies, le Conseil "présente, par l'entremise du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Directeur général de l'UNESCO, un rapport annuel sur l'activité de l'Université à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au Conseil exécutif de l'UNESCO". Par sa décision 1979/87, le Conseil économique et social a décidé notamment d'autoriser le Secrétaire général à transmettre directement à l'Assemblée générale, à sa trente-quatrième session, le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies, à moins que le Conseil ne soit invité, à la demande d'un membre du Conseil ou du Secrétaire général, à examiner ce rapport à la reprise de sa seconde session ordinaire de 1979;
- b) Examen des rapports précités du Secrétaire général, demandés par l'Assemblée générale.

/...

Point 64. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe

- a) Activités du Bureau du Coordonnateur : rapport du Secrétaire général
- b) Assistance aux régions de l'Ethiopie victimes de la sécheresse : rapport du Secrétaire général

Documentation

- A/34/3/Add.26            Rapport du Conseil économique et social, chapitre XVI
- A/34/190                Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau du Coordonnateur (résolution 2816 (XXVI), 3532 (XXX), 32/56 et 33/22 de l'Assemblée générale)
- A/34/198                Rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux régions de l'Ethiopie victimes de la sécheresse (résolution 33/21 de l'Assemblée générale)

Résolution du Conseil économique et social portée à l'attention de l'Assemblée générale et en rapport avec les travaux de la Commission

Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (résolution 1979/59)

Suite à donner

- a) Examen du rapport du Secrétaire général et des sections pertinentes du rapport du Conseil économique et social (conformément à l'alinéa j) du paragraphe 1 de la résolution 2816 (XXVI) de l'Assemblée générale, le "Coordonnateur des secours en cas de catastrophe sera autorisé, au nom du Secrétaire général, à adresser au Secrétaire général un rapport annuel qui sera présenté au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale");
- b) Examen du rapport demandé par l'Assemblée générale et mentionné plus haut.

/...

Point 65. Etablissements humains

- a) Rapport de la Commission des établissements humains
- b) Rapport du Secrétaire général

Documentation

A/34/389

Lettre datée du 27 juillet 1979, adressée au Secrétaire général par le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte des résolutions et du communiqué final de la Dixième Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères

A/34/3/Add.14

Rapport du Conseil économique et social, chap. XIV (chap. XIV - Coopération internationale dans le domaine des établissements humains)

A/34/8  
Supplément

Rapport de la Commission des établissements humains sur les travaux de sa deuxième session (résolution 33/111 de l'Assemblée générale)

\*A/34/

Rapport du Secrétaire général sur les conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires arabes occupés (résolution 33/110 de l'Assemblée générale)

Résolution du Conseil économique et social portée à l'attention de l'Assemblée générale et en rapport avec les travaux de la Commission

Coopération internationale dans le domaine des établissements humains (résolution 1979/46)

Suite à donner

a) Examen du rapport de la Commission des établissements humains et du chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social (à la section II de sa résolution 32/162, l'Assemblée générale prévoit que le rapport de la Commission des établissements humains est présenté à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social). L'attention est attirée en particulier sur le projet de résolution 2/3 intitulé "Rapport sur la situation des établissements humains dans le monde et rapports périodiques sur la coopération et l'assistance internationales dans le domaine des établissements humains"; sur le projet de résolution 2/4 intitulé "Centre d'information audio-visuelle des Nations Unies sur les établissements humains"; et sur le projet de résolution 2/6 intitulé "Renforcement des activités relatives aux établissements humains". Ces projets de résolution figurent dans l'annexe I du rapport de la Commission des établissements humains et ont été recommandés à l'examen de l'Assemblée générale, à sa trente-quatrième session, par le Conseil économique et social, dans sa résolution 1979/46.

- b) Examen du rapport précité du Secrétaire général.

Point 66. Examen des tendances à long terme du développement économique

Documentation

- A/34/450 Note du Secrétaire général sur l'examen des tendances à long terme du développement économique des différentes régions du monde (résolution 32/57 de l'Assemblée générale)
- A/34/389 Lettre datée du 27 juillet 1979, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte des résolutions et du communiqué final de la Dixième Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères, tenue à Fès du 8 au 12 mai 1979

Suite à donner

Examen du rapport du Secrétaire général sur l'étude des tendances à long terme du développement économique dans les différentes régions du monde.

/...

Point 67. Conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement

Documentation

E/CN.5/566                      Rapport du Secrétaire général sur une conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement (décision 32/418 de l'Assemblée générale)

A/34/389                      Lettre datée du 27 juillet 1979, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, communiquant le texte des résolutions et du communiqué final de la dixième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, tenue à Fès du 8 au 12 mai 1979

A/34/3/ADD.16                Rapport du Conseil économique et social, chapitre XVI

Décision du Conseil économique et social portée à l'attention de l'Assemblée générale et en rapport avec les travaux de la Commission

Rapports sur les questions relatives au développement social à transmettre à l'Assemblée générale pour examen (décision 1979/22)

Suite à donner

Examen du rapport du Secrétaire général susmentionné.

Point 68. Coopération technique entre pays en développement

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement

Documentation

- A/34/389                      Lettre datée du 27 juillet 1979, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, communiquant le texte des résolutions et du communiqué final de la dixième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, tenue à Fès du 6 au 12 mai 1979
- A/34/3/Add.27                Rapport du Conseil économique et social (chap. XXVII - Activités opérationnelles)
- <sup>a</sup>A/34/415                      Rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les dispositions relatives à l'organisation et aux thèmes de la réunion de haut niveau qui sera convoquée en 1980 pour examiner la coopération technique entre pays en développement (résolution 33/134 de l'Assemblée générale)
- E/1979/40  
Supplément No 10            Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement sur les travaux de sa vingt-sixième session
- E/1979/80                      Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur le rôle du personnel national qualifié dans le développement économique et social des pays en développement (résolution 33/135 de l'Assemblée générale)

Suite à donner

Examen des rapports demandés par l'Assemblée générale qui sont énumérés ci-dessus et du chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social.

Point 69. Accélération du transfert de ressources réelles aux pays en développement

- a) Transfert accru des ressources : rapport du Secrétaire général
- b) Financement du développement : rapport du Secrétaire général

Documentation

A/34/389

Lettre datée du 27 juillet 1979, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, communiquant le texte des résolutions et du communiqué final de la dixième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, tenue à Fès du 8 au 12 mai 1979

"A/34/

Rapport du Secrétaire général sur le transfert accru des ressources (résolution 33/136 de l'Assemblée générale)

"A/34/494

Rapport du Secrétaire général sur le financement du développement (résolution 33/137 de l'Assemblée générale)

Suite à donner

Examen des rapports du Secrétaire général énumérés ci-dessus.

Point 70. Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement

Documentation

- A/34/389 Lettre datée du 27 juillet 1979, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, communiquant le texte des résolutions et du communiqué final de la dixième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, tenue à Fès du 8 au 12 mai 1979
- A/34/3/Add.10 et 26 Rapport du Conseil économique et social (Chapitre X - Science et technique au service du développement) (Chapitre XXVI - Coopération et coordination internationales dans le cadre du système des Nations Unies)
- <sup>a</sup>A/34/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement
- <sup>a</sup>A/34/ Rapports demandés au titre du domaine d'action c) du programme d'action; renforcement du rôle du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique et fourniture de ressources financières accrues

Décision du Conseil économique et social portée à l'attention de l'Assemblée générale et en rapport avec les travaux de la Commission

Rapports du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (décision 1979/48)

Désignation d'une année internationale de la science et de la technique au service du développement (décision 1979/65)

Suite à donner

Examen du rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, ainsi que du rapport demandé par la Conférence.

Point 71. Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables : rapport du Secrétaire général

Documentation

- A/34/3/Add.15                      Rapport du Conseil économique et social  
(Chapitre XV - Ressources naturelles)
- E/1979/98                              Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les préparatifs  
de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie  
nouvelles et renouvelables (résolution 33/148 de l'Assemblée  
générale)
- E/1979/69                              Rapport du Président du Comité des ressources naturelles  
sur les travaux du Comité à sa sixième session  
(résolution 1979/66 du Conseil)
- <sup>a</sup>A/34/                                      Rapport du Secrétaire général de la Conférence des  
Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et  
renouvelables sur la préparation de la Conférence  
(résolution 1979/66 du Conseil, par. 7)

Résolution du Conseil économique et social portée à l'attention de l'Assemblée générale et en rapport avec les travaux de la Commission

Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables  
(résolution 1979/66)

Suite à donner

- a) Examen du chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social;
- b) Dans sa résolution 1979/66, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale :
  - i) de faire appel à un organe préparatoire intergouvernemental de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui serait ouvert à tous les Etats comme membres à part entière et ferait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social, compte tenu de la recommandation faite à ce sujet dans le rapport du Président du Comité des ressources naturelles sur les travaux du Comité à sa sixième session (E/1979/69, par. 28 et chap. I, projet de résolution II);
  - ii) d'examiner les mesures à prendre pour aider les pays en développement à se préparer en vue de la Conférence et d'examiner en outre les moyens qui permettraient au système des Nations Unies, d'ici à la Conférence, d'aider plus efficacement les pays en développement dans le domaine des sources d'énergie

/...

nouvelles et renouvelables, notamment en ce qui concerne la recherche et l'information sur les techniques et les progrès les plus récents dans ce domaine d'un intérêt vital;

iii) d'examiner le rapport du Secrétaire général de la Conférence sur la préparation de la Conférence comportant notamment un programme et un calendrier détaillés des activités envisagées et des autres mesures qui peuvent être nécessaires pour réaliser pleinement les objectifs de la résolution 33/148 de l'Assemblée générale.

A/C.2/34/L.1  
Français  
Annexe II  
Page 32

Point 12<sup>4</sup>. Assistance à la reconstruction du Nicaragua

Documentation

A/34/241

Lettre datée du 4 septembre 1979, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent par intérim du Panama auprès de l'Organisation des Nations Unies

/...

Point 125. Mesures d'assistance à la République dominicaine et à la Dominique à la suite des dégâts catastrophiques causés dans ces pays par le cyclone "David" et le cyclone "Frédéric"

Documentation

A/34/242

Lettre datée du 17 septembre 1979, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Panama auprès de l'Organisation des Nations Unies

-----